



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 13 AOÛT 2018

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce treizième jour d'août, de l'an deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre.

SONT PRÉSENTS :	Louis-Joseph	Fecteau-Lefebvre	Maire	
	Luc	St-Pierre	Conseiller	(1)
	Marcel	Masse	Conseiller	(2)
	Michel	Savard	Conseiller	(3)
	Yanick	Lacroix	Conseiller	(4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller	(5)
	Réjean	Richard	Conseiller	(6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, maire de La Motte.

18-08-111 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

18-08-112 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2018**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

#### **INTERVENTIONS DU PUBLIC**

Monsieur Serge Richard demande si le Projet Authier va démarrer.

Monsieur le maire l'informe que le projet sera déposé le 21 août le gouvernement va prendre sa décision et qu'il devrait débuter en 2019.

Il est 19 h 36 et monsieur Réjean Richard se retire de la table des membres du conseil.

Monsieur Réjean Richard demande des explications au Maire, Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, pourquoi le Conseil municipal a adopté une résolution d'appui au Projet Authier lors de la séance du 9 juillet et que dans les médias il demande que le Projet Authier soit soumis à un BAPE.



Monsieur le maire explique qu'il n'a pas demandé un BAPE, et que je considère que c'est à la ministre de ce prononcé.

Monsieur Réjean Richard lui dit que les entrevues dans les médias démontrent que tu es en faveur d'un BAPE.

Monsieur Réjean Richard est de retour, il est 19 h 41.

Monsieur Pascal Bellefeuille demande qu'est-ce qu'un BAPE et qui va payer ?

Monsieur le Maire lui explique qu'un BAPE c'est une étude faite par des commissaires indépendants et que c'est payé par le gouvernement.

Madame Chantal Quévillon demande si la consultation publique prévue pour le 28 juin prochain aura lieu ?

Monsieur le Maire l'informe que oui, la consultation aura lieu le 28 août au Centre communautaire de La Motte à 19 h.

Monsieur Yanick Lacroix demande au Maire d'expliquer aux publics présents, les raisons qui ont motivé les membres du conseil à faire la consultation publique le 28 août seulement.

Monsieur le Maire lui explique que les membres du conseil désiraient que la population ait le temps d'assister à la consultation publique organisée par Sayona Québec, prendre connaissance de l'évaluation environnementale et ses annexes, parce que ce n'est pas aux membres du conseil à répondre aux questions liées au Projet. De laisser la période des vacances estivale passée afin que le plus de citoyens possibles puissent assister à la consultation.

Madame Chantal Quévillon avise les membres du Conseil qu'elle n'a toujours pas reçu de réponse de la minière concernant le bruit et la poussière.

Monsieur le Maire lui explique que ses informations sont disponibles sur le site internet de Sayona Québec. Inc.

Madame Louise Leboeuf demande si nous avons reçu le rapport de la SESAT.

Monsieur le Maire l'informe qu'il sera rendu public vendredi prochain.

Madame Louise Leboeuf informe les membres du conseil qu'elle en connaît une partie du contenu.

Madame Louise Leboeuf dépose un projet de développement écotouristique « Le Sentier goutte à goutte ». Elle demande si elle peut faire la promotion et recueillir des noms d'appui pour son projet lors de la Route du Terroir.

Le maire lui demande de prendre contact avec la coordonnatrice de la Route du Terroir, afin de lui demander son autorisation.

Madame Chantal Germain demande si la résolution d'appui au Projet Authier, qui a été contesté par le maire dans les médias, est valide étant donné qu'elle a été adoptée pendant son absence et s'il est en faveur d'un BAPE.

Monsieur le maire lui mentionne qu'il se range derrière l'avis des autres membres du conseil et que oui la résolution est valide. Concernant le BAPE ce n'est pas cela qu'il voulait dire, qu'il a été mal cité et qu'un BAPE ou non ça lui importe peu.



## **INFORMATIONS AVEC DÉCISION**

### **OFFRE D'ACHAT TERRAIN - CHEMIN DU LAC LA MOTTE**

Monsieur Alain Larochelle demande de faire l'acquisition des terrains numéro 6, 7 et 8 sur le plan projet 3/5 pour une somme de quarante mille dollars (40 000 \$).

Les membres du conseil font une contre-offre à soixante-dix mille dollars (70 000 \$), plus les frais de notaire et de cadastre, ainsi que les taxes.

### **18-08-113 GESTION DU BOULEAU SUR LES TERRES PUBLIQUES**

ATTENDU QUE la Municipalité de la Motte a délégué la gestion de ses blocs de lots à la MRC d'Abitibi ;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi a élaboré une entente particulière pour la gestion de la coupe de bouleau provenant des blocs de lot avec le MERN ;

ATTENDU QUE la partie nord du territoire de La Motte est couverte par les terres du domaine public ;

ATTENDU QUE le territoire mentionné fait partie de l'unité d'aménagement forestier 086-51 ;

ATTENDU QUE les travaux forestiers qui ont été faits sur le territoire de la Motte, pendant l'hiver 2017-2018, ont créé beaucoup de mécontentement au sein de la population en lien avec la récupération du bouleau ;

ATTENDU QUE nous considérons qu'il y eut beaucoup de bouleau irrécupérable pour le bois de chauffage domestique ;

ATTENDU QU'il n'y a pas toujours de marché commercial pour le bouleau ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu de demander à monsieur Gilles Fournier, directeur de l'unité de gestion d'Amos du MERN, d'utiliser la même méthode pour faire la gestion du bouleau que la MRC d'Abitibi utilise et de l'inclure dans les prochaines consultations publiques.

ADOPTÉE

### **18-08-114 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE D'HARMONISATION PAFIO 2018-2021, VERSION 01**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de La Motte les documents d'entente d'Harmonisation PAFIO 2018-2021, version 01, ayant pour but la protection du peuplement d'érable au nord de l'UAF 086-51.

ADOPTÉE



18-08-115

**PARTICIPATION AU PROJET DE CIRCUIT DES FONTAINES DE TOURISME AMOS-HARRICANA**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif, Tourisme Amos-Harricana, désire réaliser LA PHASE 2 DES CIRCUITS DE FONTAINES ARTISTIQUES ;

CONSIDÉRANT QUE cette action est à prioriser dans le Plan de développement et de marketing touristique 2014-2018 de la MRC d'Abitibi et que ce projet fait partie intégrante du Parc thématique de la ressource hydrique ;

CONSIDÉRANT QUE CE projet met en valeur nos artistes et artisans, notre vision et mission municipale et que les fontaines servent de fil conducteur uniforme pour la ressource hydrique ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, ledit organisme souhaite obtenir le déboursé du 1<sup>er</sup> versement de la subvention accordée par l'Entente de partenariat en tourisme de 36 000 \$ sur 60 000 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir cette subvention, les municipalités participantes doivent émettre une mise de fonds de plus ou moins 12 500 \$ au total sur un projet global de 170 000 \$ ;

POUR CES MOTIFS ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par Yanick Lacroix unanimement résolu, de participer au projet de Circuits des fontaines artistiques phase 2 de TOURISME AMOS-HARRICANA et d'émettre un chèque postdaté en date du **1<sup>er</sup> octobre 2018** au montant de **2 500 \$** étant la mise de fonds au projet.

ADOPTÉE

18-08-116

**PARTICIPATION AU PROJET DE CIRCUIT DU PATRIMOINE RELIGIEUX DE TOURISME AMOS-HARRICANA**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif, Tourisme Amos-Harricana, désire réaliser le projet Circuit du patrimoine religieux ;

CONSIDÉRANT QUE cette action est à prioriser dans le Plan de développement et de marketing touristique 2014-2018 de la MRC d'Abitibi et que ce projet fait partie intégrante du Parc thématique de la ressource hydrique et qu'il rassemble 14 municipalités et 17 églises ;

CONSIDÉRANT QUE CE projet met en valeur le patrimoine bâti, matériel et humain en lien avec toute forme de religion et que les moyens pour promouvoir ce produit sont, une application mobile, de la vidéo et des photos pour appuyer les textes, une carte, une œuvre d'art (cloche géante avec panneau d'interprétation) servant de fil conducteur uniforme pour un coût de projet global de 106 100 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, ledit organisme souhaite obtenir de l'Entente de partenariat en tourisme son appui financier de 23 674 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir cette subvention, les municipalités participantes doivent émettre une mise de fonds de plus ou moins 21 755 \$ au total ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu de participer au projet de TOURISME AMOS-HARRICANA et d'émettre un chèque postdaté en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au montant de mille



trois cent cinq dollars (1 305 \$) conditionnellement à ce que l'organisme rassemble les fonds nécessaires à la réalisation du circuit sur le patrimoine religieux pour l'été 2019.

ADOPTÉE

### COMPTES-RENDUS

#### **COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**

Monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, maire, informe les membres du conseil qu'il n'y a pas eu de rencontre.

#### **COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :**

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de juillet.

### AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Luc St-Pierre informe les membres du conseil qu'il a demandé à monsieur Alexandre Ouellet de retirer son bois de sur le terrain de la municipalité avant la Route du Terroir.

Les membres du conseil demandent un suivi concernant le dépotoir clandestin. Il demande également que la municipalité mette en place des balises de terrain et une méthode d'enregistrement pour le camping municipal.

### FINANCES ET ADMINISTRATION

#### **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de juillet 2018.

#### 18-08-117 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que les comptes du mois de juillet 2018 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quatre-vingt-douze mille vingt-neuf dollars et cinq sous. (92 029,05 \$)

Bell Mobilité	211,63 \$
Bergeron et Fille	-11,48 \$
Bigué et Bigué	48,87 \$
Bois et Turcotte	208,19 \$
Boutique du bureau Gyva	6,14 \$
Desjardins sécurité financière	360,22 \$
Envirobi	1 902,61 \$
Formule d'affaires CCL	135,67 \$
Gestion Simon Blanchard inc.	49,07 \$
Guay Denis	100,00 \$
Hydro-Québec	1 190,02 \$
La Capital assureur	1 094,67 \$
La Table de concertation	25,00 \$
Laurentides ressources inc.	144,16 \$
Location Lauzon Amos	11,16 \$
M & M Nord-Ouest	107,76 \$
Mabo, centre du camion	397,35 \$



Master card	62,41 \$
Ministre du Revenu	6 674,61 \$
Municipalité de Preissac	420,00 \$
Municipalité de Rivière-Héva	665,20 \$
MRC d'Abitibi	2 520,00 \$
Postes Canada	363,43 \$
Purolator inc.	53,56 \$
Receveur général du Canada	2 722,08 \$
RM Enterprises	20 118,97 \$
Rôle de paie	18 568,66 \$
Sanimos	1 309,35 \$
Service forestier et d'exploitation GFE	402,41 \$
Télébec	242,49 \$
Tourisme Abitibi-Témiscamingue	304,68 \$
UAP	1 122,41 \$
Ville d'Amos	1 399,95 \$

Total : 92 029,05 \$

ADOPTÉE

#### 18-08-118 **COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ - INSCRIPTION**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser la directrice générale a participé au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu le 20 et 21 septembre prochain à Val-d'Or. Les coûts d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacement sont assumés par l'ADMQ zone 1 ATNDQ pour compenser l'implication de la directrice générale sur le conseil d'administration régional.

ADOPTÉE

#### QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Germain, demande le prix du terrain. À quel prix avons-nous vendu les terrains à la minière ?

Monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre l'informe que les questions ne sont pas en lien avec l'ordre du jour, donc contacter le bureau pour avoir réponse.

Madame Chantal Germain dépose un projet d'embellissement pour le comité du 100<sup>e</sup> de La Motte.

Les documents seront remis à madame France Rheault.

#### CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

#### 18-08-119 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 28.

ADOPTÉE



---

Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière

---

Maire

*« Je, Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

*Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)*

---

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

18-08-115

18-08-116

18-08-117

Signé ce trentième jour d'août  
de l'an deux mille dix-huit